

Délai d'attente médian pour une chirurgie de la cataracte complétée (données trimestrielles)

Unité : Jours

	Trimestre Jui-sep 2024	Trimestre Avr-jun 2024	Trimestre Jan-mar 2024	Trimestre Oct-déc 2023
Province				
Nouveau-Brunswick	66	65	74	63
Zones de santé				
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	85	27	27	33
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est - Horizon	76	26	28	28
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est - Vitalité	134	54	26	42
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	113	145	105	79
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	58	63	69	74
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	371	s.o.	147	90
Zone 5 - Région de Restigouche	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	41	38	51	59
Zone 7 - Région de Miramichi	57	90	120	202
Régies régionales de la santé				
Réseau de santé Horizon	65	68	77	66
Réseau de santé Vitalité	75	56	63	57

À propos

Cet indicateur mesure le délai d'attente médian, lorsque la moitié des cas ont attendu moins que la médiane et l'autre moitié ont attendu plus que la médiane avant de recevoir une chirurgie de la cataracte. Les données sont issues d'une période rapportée de 3 mois et se réfèrent au lieu de service (où la chirurgie est réalisée). Les données sont rapportées par trimestre.

Source

Registre de l'accès aux chirurgies

Notes

Le Registre de l'accès aux chirurgies n'a pas reçu de données complètes pour trois périodes rapportées de la zone 7 (Avr-jun 2023, Jui-sep 2023, et une partie d'Oct-déc.), en raison de la mise en place de cliniques privées effectuant des chirurgies de la cataracte publiques. Les données qui concernent les chirurgies de la cataracte devraient donc être interprétées avec précaution pour ces trois périodes rapportées. Les temps d'attente sont calculés à partir de la date où le patient et le chirurgien décident qu'une intervention chirurgicale est nécessaire et que le patient est prêt à la recevoir et se terminent à la date de l'intervention chirurgicale. Cet indicateur ne tient pas compte des chirurgies d'urgence. Les périodes durant lesquelles un patient n'est pas en mesure de subir une chirurgie sont exclues du calcul du délai d'attente. Les données proviennent du registre provincial de l'accès aux chirurgies.

Unité

Jours

Code du CSNB

GNB_CTMN_Q

Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon